

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 03 juillet 2020
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 29 juin 2020 s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, à la salle des fêtes, au nombre prescrit par la loi, le trois juillet deux mil vingt.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal :	11
Qui ont pris part à la séance	11
Votants	11

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck – BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Monsieur CHARPENEL Aurélien

Délibération pour l'élection du Maire

DM n°03-2020

Madame Brigitte RENARD, doyenne de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que «il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal».

L'article L 2122-4 dispose que «le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ...».

L'article L 2122-7 dispose que «le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu».

Madame Brigitte RENARD désigne comme assesseurs : Monsieur ALINS Franck et Monsieur COEUILLET Christophe.

Madame Brigitte RENARD demande alors s'il y a des candidats.

Madame Brigitte RENARD propose la candidature de Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard au nom de la liste «NOTRE PRIORITE POUR L'AVENIR C'EST VOUS».

Madame Brigitte RENARD enregistre la candidature de Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

.../...

Madame Brigitte RENARD proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité requise :	06
A obtenu :	11 voix

Monsieur CHARPENEL Jean-Bernard ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Délibération pour détermination du nombre d'Adjoints au Maire

DM n° 04-2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création de 3 postes d'Adjoints.

Délibération pour l'élection des Adjoints au Maire

DM n° 05-2020

Monsieur Le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint, puis du Deuxième et du Troisième. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	11
- Bulletins blancs ou nuls :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité absolue :	06

Madame Brigitte RENARD ayant obtenu 11 voix est proclamée Première Adjointe au Maire.

.../...

- Election du Deuxième Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06

Monsieur Florian BRACHET ayant obtenu 11 voix est proclamé Deuxième Adjoint au Maire.

- Election du Troisième Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06

Madame Pascale ARSAC ayant obtenu 11 voix est proclamée Troisième Adjointe au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 15.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**